

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 305

Artikel: Le mauvais exemple des commissaires du Conseil national
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ces géants qui profitent de la « crise » (suite)

MOTOR-COLUMBUS S.A., BADEN

Cette société est née de la fusion, intervenue en 1923 de « Motor AG für angewandte Elektrizität » fondée en 1895 par W. Boveri comme société de financement de Brown, Boveri et Cie et de « Columbus AG für elektrische Unternehmungen » fondée en 1913, autre entreprise de financement et de participations. Ses intérêts sont concentrés surtout en Suisse (93 %), en Argentine et au Pérou. Elle détient un important portefeuille d'actions d'entreprises électriques, de sociétés industrielles et financières.

Depuis quelques années elle a développé son bureau d'ingénieurs, le secteur de la construction (participation majoritaire à Mobag) et immobilier (promotion de résidences de vacances en Suisse et en Espagne).

Enfin dès 1974, Motor-Columbus a été techniquement intégré dans le groupe Alusuisse dont elle dirige les activités d'ingénieurs, d'assistance technique, de gérance d'immeubles, d'entreprise générale et toute la politique énergétique à l'échelle mondiale.

Merci!

Merci à tous les abonnés qui ont renouvelé leur confiance à « Domaine Public » pour une année encore!

Nous serons en mesure dans quelques semaines de publier dans ces colonnes un bilan détaillé des réabonnements et de l'état des finances du journal.

P.S. — Si le journal ne vous parvenait pas régulièrement, n'hésitez pas à le faire savoir à l'administration (C.p. 1047, 1002 Lausanne): des exemplaires de chaque numéro sont conservés dans nos locaux.

Les régions de montagne attendent toujours

C'est déjà une évidence : les cantons et régions économiquement faibles de Suisse vont payer un lourd tribut à la récession économique actuelle. Celle-ci va accentuer les inégalités économiques régionales en Suisse. Quelques lignes pour aller plus loin!

La récession se traduit pour l'instant essentiellement par des fermetures de succursales et d'ateliers de sous-traitance. Or la présence de ces établissements industriels est relativement plus importante dans les cantons économiquement faibles. A cette faiblesse s'en ajoute une deuxième : le poids des branches industrielles très vulnérables (horlogerie) ou peu dynamiques (textiles, chaussures); ce sont des victimes toutes désignées du ralentissement économique. Autre faiblesse : la diversification insuffisante de l'économie de ces cantons.

Alors si les licenciements doivent prendre de l'importance (l'exportation du chômage par l'intermédiaire des travailleurs étrangers a bientôt ses limites), il est à craindre que la main-d'œuvre suisse ne se dirige, faute d'emplois, vers les grands centres industriels de Suisse, où les branches dynamiques connaissent un développement plus que réjouissant.

Il est facile d'imaginer les conséquences de ce phénomène : un accroissement des inégalités intercantionales, les cantons pauvres perdant leur substance humaine et économique au profit des cantons plus favorisés.

La situation économique actuelle montre bien les limites et les dangers de la politique de promotion économique des cantons pauvres. Cette politique s'est pratiquée à l'aide de moyens d'incitations : exonérations fiscales, terrains cédés gratuitement, aide financière temporaire, etc. D'une efficacité déjà limitée en période d'expansion, ces moyens sont inappropriés dans la conjoncture actuelle.

D'autre part, les cantons pauvres ont accueilli sur leur territoire maints établissements industriels, dont les centres de décision sont à l'extérieur. Or

aujourd'hui, la formule devient plus fréquente : ... par suite de mesures de rationalisation, la Direction générale de la Maison-mère se voit contrainte de fermer l'atelier et de concentrer l'activité au siège central... c'est-à-dire généralement dans la zone riche du pays. Belle formule, mais qui n'est que riche de sens pour les cantons pauvres et pour les travailleurs. Et dans le climat de la croissance zéro, il n'y aura guère de nouvelles entreprises à attirer.

Dans un tel contexte, une véritable politique économique régionale, concernant toutes les régions et toutes les activités économiques du pays, est plus que jamais nécessaire. Utopie politique? peut-être, mais les faits aidant...

A propos, une première ébauche de politique économique régionale a été mise sur pied avec l'adoption par les Chambres fédérales le 28 juin 1974 de la loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne. L'entrée en vigueur était prévue pour le début de cette année, pour autant que le Conseil fédéral en décide ainsi car c'est de sa compétence. Aujourd'hui encore, les régions de montagne attendent.

Le mauvais exemple des commissaires du Conseil national

La difficulté avec laquelle la commission du Conseil national vient de se déterminer une nouvelle fois pour la solution dite du délai en matière d'interruption de grossesse (onze voix contre onze, avec intervention de la voix présidentielle pour confirmer un choix qui avait déjà été fait le 14 janvier à Zurich) laisse à penser que le Conseil fédéral pourrait présenter un contre-projet qui non seulement préserverait le statu quo, mais permettrait un retour en arrière dans ce domaine fort controversé.

Dans un article de la Revue suisse de médecine, « Praxis » (No 48, 1423-1429/1974) les Drs P.-A. Gloor et F. Lasagni, plaidant pour l'initiative pour la décriminalisation de l'avortement, en viennent à décrire les conséquences qu'aurait une telle démarche du Conseil fédéral, si elle recevait l'approbation du peuple et des cantons :

« 1. Liquidation de la pratique des six cantons libéraux (BE, BS, GE, NE, VD, ZH), avec pour conséquence une diminution très considérable des interruptions de grossesse dans notre pays.

« 2. Risque de fuite des Suissesses en difficulté à l'étranger; cette fuite semble avoir déjà commencé, en direction de l'Angleterre et de la Yougoslavie.

« 3. Risque d'augmentation des avortements criminels.

« 4. Nous serions enfin « débarrassés » des étrangères qui sont venues en Suisse trouver aide et secours dans des conditions difficiles, au cours des trente dernières années.

« 5. Risque de démission d'experts; certains n'accepteront probablement pas de travailler dans les conditions prévues par les projets rétrogrades du Département de justice et police.

« 6. Poursuite de l'éducation sexuelle scolaire, et de la propagande pour le planning familial, dans des conditions difficiles et dans une atmosphère ambiguë.

« 7. Le corps médical suisse n'aura plus qu'à attendre, mal armé, le coup suivant : l'apparition sur le marché d'un contraceptif qui soit en même temps un abortif précoce non toxique — un dérivé du groupe des prostaglandines, ou une autre découverte des biochimistes. A ce moment, nous aurons la mise hors circuit de toute prescription légale, mais probablement, de tout conseil médical. Ceci signifierait le règlement de la question des grossesses non désirées dans les pires conditions; nous ne pensons pas que le contact médecin-malade, ni l'équilibre psychosexuel des couples, pourrait y gagner (...) ».

Des travailleurs en grève dans le monde entier

1973 : 112 millions de journées de travail perdues en raison de conflits de travail. C'est la conclusion d'une enquête du BIT dans une soixantaine de pays, ceux dans lesquels des statistiques ou des renseignements précis ont pu être recueillis.

Des chiffres qu'il est peut-être opportun de rappeler au moment où la « crise » est déjà une réalité pour de nombreux travailleurs et où le monde du travail cherche à se mobiliser pour tenter d'élaborer une doctrine commune face au resserrement du pouvoir d'achat et à la diminution du nombre des postes de travail (en 1972, le chiffre correspondant était de 118 millions, soit un total encore plus impressionnant).

On admet que 22 millions de travailleurs à peu près ont été impliqués dans ces conflits (soit une augmentation de près de 4 millions par rapport à 1972).

Des détails ? Plus de 6 millions de travailleurs ont participé à des grèves en Italie, et ce total a dé-

passé deux millions en France, en Inde, aux Etats-Unis et au Japon, alors qu'il se stabilisait entre un demi-million et un million et demi au Chili, en Australie, en Finlande et en Grande-Bretagne.

Les conflits ont fait perdre plus de deux millions de journées de travail à chacun des pays suivants : Grande-Bretagne, Japon, France, Danemark, Finlande, Chili, Australie et Canada (plus de la moitié de ces jours perdus en 1973 l'ont été aux Etats-Unis, en Inde et en Italie).

Le tableau ci-dessous donne le nombre de journées de travail perdues par milliers de travailleurs employés dans les industries extractives, dans les industries de transformation, de la construction et des transports et des communications; pour que ces chiffres soient vraiment significatifs et se prêtent à une réelle comparaison internationale, il faudrait évidemment comparer le nombre de grévistes au nombre de travailleurs susceptibles de se mettre en grève; à titre d'indication, donc :

Pays	1970	1971	1972	1973
Allemagne (République fédérale)	10	330	—	40
Australie	1040	1300	840	1030
Belgique	830	720	180	500
Canada	2190	800	1420	1650
Etats-Unis d'Amérique	2210	1580	870	*
Finlande	270	3300	530	2510
France	180	430	300	330
Grande-Bretagne	740	1190	2160	570
Inde	1440	1020	1300	*
Irlande	490	670	600	420
Italie	1730	1060	1680	2280
Japon	200	310	270	210
Norvège	70	10	—	10
Nouvelle-Zélande	470	370	320	560
Pays-Bas	140	50	70	330

* Chiffre pas encore disponible.